

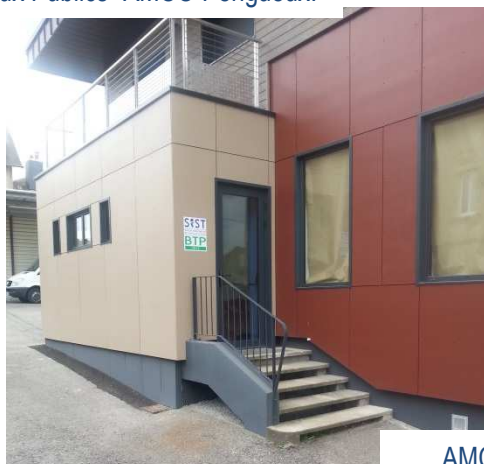
RAPPORT D'ACTIVITE 2016 PREVENTION



Pôle régional du Bâtiment et des Travaux Publics- AMCO Limoges.



Maison du Bâtiment et des Travaux Publics- AMCO Périgueux.



AMCO Guéret

« L'intervenant en prévention des risques professionnels participe, dans un objectif exclusif de prévention à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail. Dans ce cadre, il assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui et communique le résultat de ces études au médecin du travail » (Art. 4623-38)

I. ORGANISATION

1. RESSOURCES

1.1 HUMAINES

◆ INTERVENANTS EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)

Jérémie LAURIERE (JL) – IPRP (temps plein)

- Secteurs d'intervention : Creuse - Haute-Vienne (Dordogne en fonction des demandes d'intervention)
- 2013-2014 : Formation CNAM OPPBTP en alternance
- Octobre 2012 : date d'embauche
- 2007 – 2012 : IPRP à l' AISMT, service de santé au travail interprofessionnel de Châteauroux
- 2008 : Habilitation, compétences technique et organisationnelle
- Formation : Licence professionnelle
Mention « protection de l'environnement »
Option « mesures de la qualité des milieux air, eaux, sols ».

Céline BERTHELOT (CB) – IPRP (temps plein)

- Secteur d'intervention : Dordogne (Creuse et Haute Vienne en fonction des demandes d'intervention)
- **Septembre 2014 – Septembre 2015 : Obtention d'un master 2 professionnel Ergonomie, université de Bordeaux en alternance, mention très bien.**
- Juillet 2012 : Responsable prévention
Spécialité : HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT ET BTP
- Octobre 2009 : Habilitation, compétences technique et organisationnelle
- 2009 - 2010 : Formation aux métiers de la prévention OPPBTP
- Septembre 2009 : date d'embauche
- 2008 - 2009 : Master 2 professionnel Hygiène Sécurité Qualité Environnement,
Université de Reims

1.2 TECHNIQUES ET DOCUMENTAIRES

1.2.1 EQUIPEMENTS

PERIGUEUX

- ◆ Ordinateur portable avec station d'accueil - Ecran et clavier indépendants.
- ◆ Téléphone fixe / téléphone portable
- ◆ Un véhicule est disponible sur réservation
- ◆ Un bureau

LIMOGES

- ◆ Ordinateur portable avec station d'accueil - Ecran et clavier indépendants.
- ◆ Téléphone fixe / téléphone portable
- ◆ Véhicules disponibles sur réservation
- ◆ Un bureau et un local technique pour le stockage, le rechargement et l'entretien du matériel de métrologie

1.2.2 MATERIELS DE METROLOGIE

Le matériel est commun aux deux IPRP.

Une grande partie du matériel est en dépôt sur Limoges en raison de l'existence :

- d'un local technique adapté
- de prêts interservices

TYPE DE MATERIEL	FABRICANT	DATE DE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ETALONNAGE	NOMBRE	LIEU DE DEPOT
DOSIMETRE WED 007	01dB	10.2007	07.06.2016	2	LIMOGES
DOSIMETRE WED 007	01dB	11.2011	07.06.2016	3	LIMOGES
CALIBREUR ACOUSTIQUE	01 dB		07.06.2016	1	LIMOGES
SONOMETRE BLUE SOLO	01 DB	10.2007	25.05.2016	1	LIMOGES
VIBROMETRE MAESTRO CAPTEUR CORPS COMPLET ET MAINS- BRAS	01dB	10.2007	02.06.2016	1	LIMOGES
**POMPES INDIVIDUELLES SIDEPACK (+CALIBREUR)	TSI	08.2008	27.10.2014	2	LIMOGES

*1 pompe hors service sur 3, non réparable.

▪ **GESTION DES PRETS**

Utilisation d'un planning et de calendriers partagés intra service du matériel de métrologie.

Prêts matériels interservices possibles:

- Avec l'AIST87. Demande de prêt non formalisée.

Remarque : les pompes TSI AMCO ainsi que celles de l'AIST présentent des soucis de batteries. Une des trois pompes AMCO est d'ores et déjà hors service (non réparable).

- Etablissement d'un calendrier annuel de détention du VIB008 entre AIST87 / AIST 19 / AMCO / ACIST 23.
- Avec l'AH1 33 pour le matériel de vibration MAESTRO (convention). Le matériel de vibration (MAESTRO) vieilli.

Le matériel de vibration n'est utilisé que ponctuellement par les intervenants. Se pose la question du renouvellement de MAESTRO ou de l'utilisation du VIB 008.

1.2.3 DOCUMENTATION – INFORMATION

▪ INTERNE

- ◆ Accès Internet
- ◆ Mme PETIT, documentaliste et chargée de communication STL envoie chaque semaine les sommaires des principales revues de prévention et actualités.
- ◆ Elle peut être sollicitée par mail pour des recherches thématiques.

▪ EXTERNE – ADHERENTS –SALARIES

- ◆ Des plaquettes d'information spécifiques aux risques du BTP ou à la prévention des risques sont également mises à disposition dans les salles d'attente ou distribuées lors des interventions des IPRP.
- ◆ Affichage
- ◆ Une plaquette de présentation de l'AMCO-BTP en matière de conseil et d'accompagnement des adhérents et des salariés.

2. FORMATION CONTINUE

2.1 SYNTHESE DES FORMATIONS SUIVIES

INTITULE/LIEU/DATE	DUREE (JOURS)*	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
	-	-
TOTAL		

II. ACTIVITES EN MILIEU DU TRAVAIL

1. ASPECTS QUANTITATIFS

1.1 REPARTITION DES ENTREPRISES / SECTEUR GEOGRAPHIQUE

SYNTHESE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU NOMBRE D'ENTREPRISES PRISES EN CHARGE PAR LES IPRP

SECTEURS	2015		2016	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
CREUSE	19	19	10	10
HAUTE -VIENNE	41	40,5	53	52,5
DORDOGNE	41 + 1 (hors adhérent)	40,5	37 + 1 (hors adhérent)	37,5
TOTAL ADHERENTS	101		101*	

*Les entreprises ayant participé à des sessions de sensibilisation (détail p.11) ne sont pas comptabilisées ici.

Certaines entreprises ont bénéficié de plusieurs interventions et / ou de plusieurs jours d'intervention.

1.2 DEMANDES D'INTERVENTION FORMALISEES

▪ FORMALISATION DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une fiche de demande d'intervention IPRP est à disposition des médecins du travail et l'IDEST sur le serveur. Elle permet :

- une meilleure traçabilité des demandes d'intervention et donc un traitement facilité
- d'établir la typologie des demandes et ainsi de s'assurer des moyens nécessaires à l'intervention, notamment en matière de disponibilité du matériel de métrologie.
- d'avoir des dates de demande et des dates de clôture d'intervention pour établir un délai de traitement de la demande.

Sur le serveur, un tableau de suivi des Actions en Milieu de Travail (AMT) IPRP permet :

- une visualisation des demandes en cours par l'équipe pluridisciplinaire
- le suivi de la progression des demandes

Le médecin du travail et ou l'IDEST rappellent à l'employeur que l'entreprise peut bénéficier d'un accompagnement « prévention ». L'entreprise peut contacter directement l'IPRP. Par ailleurs, il est possible qu'il ait été orienté vers le service prévention de l'AMCO par son organisation professionnelle ou par l'OPPBTP.

Le médecin est informé des actions envisagées avec l'entreprise grâce au tableau de suivi des AMT, aux mails envoyés à l'entreprise qu'il reçoit en copie, au logiciel AMT et aux échanges avec l'IPRP (réunion mensuelle de l'équipe pluridisciplinaire, échanges quotidiens).

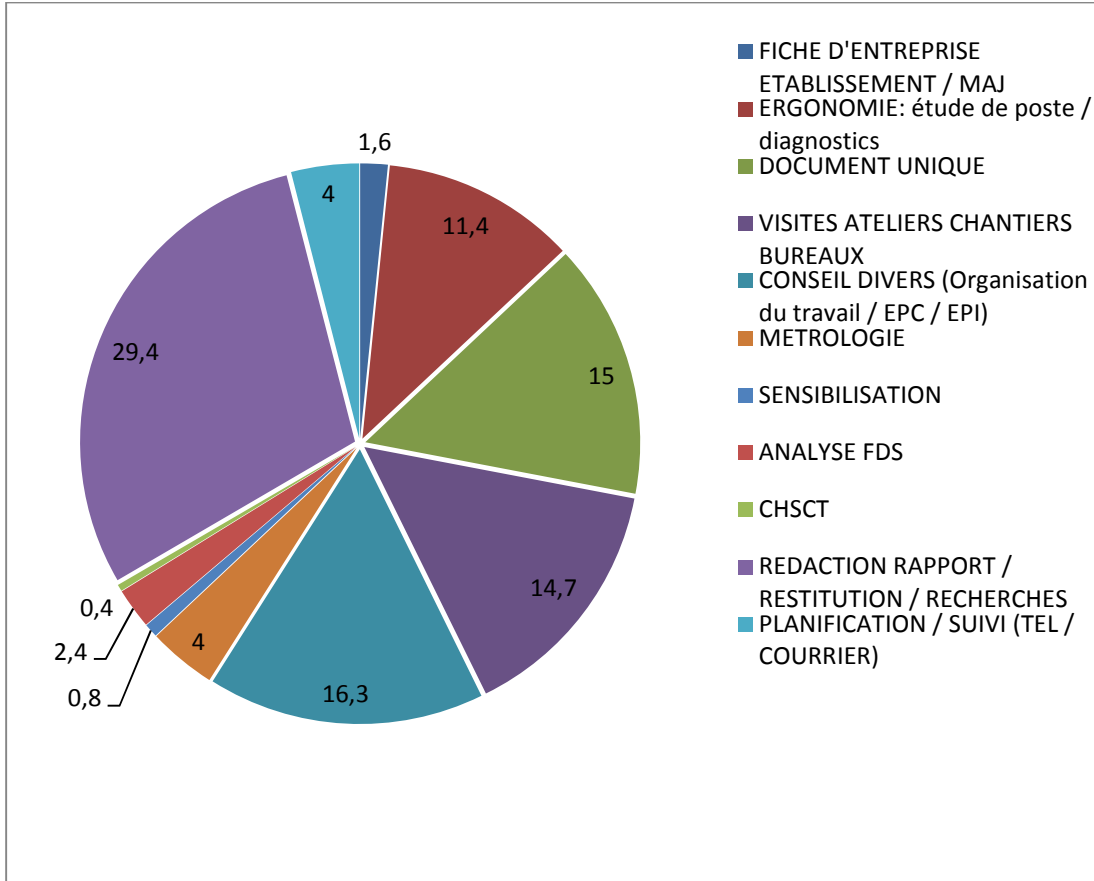
1.3 NOMBRE D' ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Certaines entreprises ont bénéficié de plusieurs interventions.

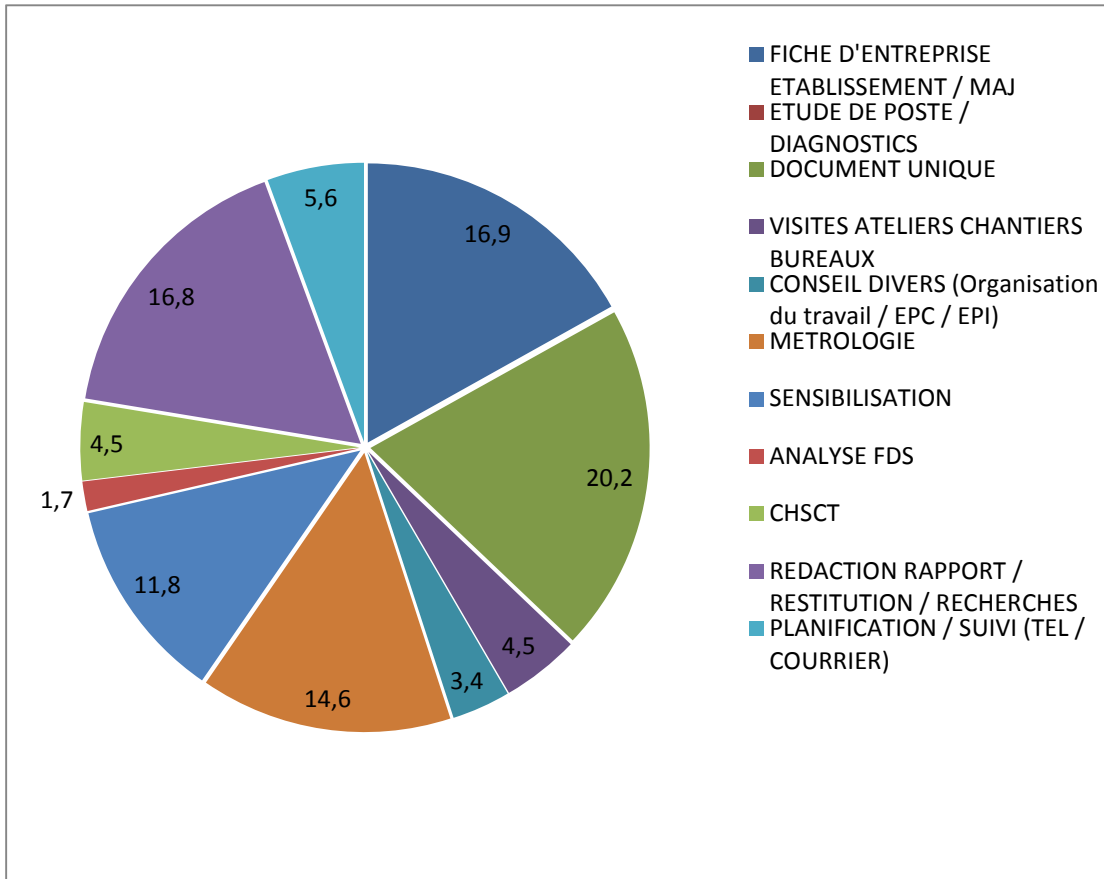
TYPE D' ACTION	NOMBRE			TOTAL
	DORDOGNE	HAUTE VIENNE	CREUSE	
FICHE D'ENTREPRISE : CREATION MISE A JOUR	6 + 1	22 5	6	35 5
DOCUMENT UNIQUE : CONSEIL ELABORATION – AIDE METHODOLOGIQUE AIDE JUSQU'AU PLAN D'ACTION DE PREVENTION CONSEILS MISE A JOUR	19 + 1	26	4	50
METROLOGIE : BRUIT VIBRATIONS POUSSIERES DE BOIS	1 - -	4 1 + 1 hors adhérent 1		8
SENSIBILISATION RISQUES SESSIONS COLLECTIVES	1	11	3	15
CONSEILS (ORGANISATION / TECHNIQUE / HUMAIN) <i>DIVERS</i>	14 Dont 8 info pénibilité	11 Dont 5 info pénibilité		25
ERGONOMIE : ETUDE DE POSTE DIAGNOSTICS CONSEILS – PROJETS	11 5 (+1 en cours) 3 3 (dont 1 hors adhérent)	1		12
EVALUATION RISQUE CHIMIQUE / ANALYSE FDS	5	5		10
PLAN DE RETRAIT/MODE OPERATOIRE (ANALYSE ET / OU CONSEIL)	-	-		-
VISITES ATELIER / DEPOT / BUREAUX	24	13		37
VISITES DE CHANTIER	10	3		13
PARTICIPATION CHSCT AVEC MEDECIN DU TRAVAIL	1	5		6
TOTAL	94	109	13	216

1.4 TYPOLOGIE DES ACTIONS % (TEMPS PASSE)

Celine BERTHELOT



Jérémie LAURIERE



L'établissement des fiches d'entreprise permet d'établir un premier contact avec le chef d'entreprise qui peut se concrétiser par la planification d'une action de prévention. Pour le chef d'entreprise, elle peut être une première approche de l'évaluation des risques s'il n'a pas encore mis en place son Document Unique.

En Dordogne, l'IDEST réalise des fiches d'entreprise. Elle est à l'origine de demandes d'intervention auprès de l'IPRP. Ainsi, 10 aides à l'évaluation des risques ont été réalisées par l'IPRP suite à la réalisation de la fiche d'entreprise par l'IDEST.

L'aide à l'évaluation des risques (Document Unique), associée à des visites de chantier/atelier représente une part importante du temps consacré aux activités en milieu de travail en Dordogne.

Il s'agit au minimum d'apporter une aide méthodologique à l'entreprise (définition, réglementation, outils de formalisation du Document Unique).

Souvent, les TPE souhaitent être accompagnées jusqu'à l'établissement de leur plan d'action de prévention. Pour les aider, au moins une visite de chantier et/ou d'atelier est nécessaire avec le chef d'entreprise. Elles permettent de croiser les données a priori de l'évaluation avec la réalité du terrain et d'échanger sur l'activité et les problématiques prévention de l'entreprise. Ces visites sont l'occasion d'établir un « diagnostic prévention » (points positifs, points à améliorer).

L'évaluation des risques reste par ailleurs un des thèmes récurrents des sessions de sensibilisation. En haute vienne et en Creuse, le partenariat de l'AMCO-BTP avec l'OPPBTP et les organisations professionnelles permet d'organiser des sessions d'information collectives sur l'évaluation des risques.

Depuis cette année, l'ergonomie fait partie des nouvelles compétences de l'équipe pluridisciplinaire.

A noter que les actions en matière de suivi, courrier, entretien sont significatives et participent au bon déroulement des interventions en entreprises.

Peu ou pas de rendez-vous annulés à la dernière minute, première prise de contact avec le chef d'entreprise pour :

- analyser la demande initiale
- ouvrir un dialogue autour de la prévention des risques
- recueillir des renseignements sur l'entreprise utiles à la réalisation de l'intervention

La rédaction de rapports ou de comptes rendus associée aux interventions, ainsi que la restitution aux entreprises contribuent à mieux faire passer les messages de prévention auprès

des adhérents et à leur communiquer les conclusions de l'intervention ainsi que des informations fiables auxquelles le chef d'entreprise peut se référer pour améliorer les conditions de travail et la prévention dans son entreprise.

Indispensables à son fonctionnement, les échanges (oraux, mails, téléphone) entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

L'ensemble des documents (ex : fiche d'entreprise, diagnostics prévention, fiches conseil prévention, DU et plan d'action, rapports), est joint par l'IPRP au fichier adhérent de l'entreprise.

Toutes les actions en milieu de travail sont tracées dans le logiciel STETHO. Ainsi, les membres de l'équipe pluridisciplinaire ont accès à « l'historique prévention » de l'entreprise.

2. LA PLURIDISCIPLINARITE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

▪ LA FICHE D'ENTREPRISE

Les actions sur le milieu de travail s'inscrivent dans la mission des services de santé au travail définie à l'article L. 4622-2. Elles comprennent notamment l'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise.

La loi du 20/7/11 et le décret 2012 précisent que l'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise sont désormais du ressort des membres de l'équipe pluridisciplinaire et non plus exclusivement du médecin du travail.

Rappel - la fiche d'entreprise :

- Elaborée par le service de santé au travail et remis à l'entreprise.
- S'articule avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) réalisé par l'employeur.
- Consigne l'identification des risques professionnels présents en entreprise ; l'effectif des salariés exposés à ces derniers.

Depuis 2013, les IPRP et l'IDEST réalisent la FE lors de leurs actions en milieu de travail. Validée et signée par le médecin du travail, la Fiche d'Entreprise est ensuite envoyée au chef d'entreprise.

	Equipe pluridisciplinaire 2013				Equipe pluridisciplinaire 2014			
	IPRP (*2)	IDEST (1)	Médecin , (6.2)	Total	IPRP (2)	IDEST (1)	Médecin , (6.2)	Total
Création	20	19	37	76	23	18	40	81
MAJ	1	11	12	24	2	3	12	17
Total	21	30	49	100	25	21	52	98

(*Equivalents temps pleins)

	Equipe pluridisciplinaire 2015				Equipe pluridisciplinaire 2016			
	IPRP (*2)	IDEST (1)	Médecin (6.2)	Total	IPRP (*2)	IDEST (1)	Médecin (6.2)	Total
Création	42	12	34	88	6+29	49	21	105
MAJ	2	2	18	22	3	4	6	13
Total	44	14	52	110	38	53	27	118

Tous les ans, le nombre de fiches d'entreprises réalisées par l'équipe pluridisciplinaire augmente.

▪ LES SENSIBILISATIONS

SECTEUR	Sensibilisation thème	Intervenants	Nombre d'entreprises impactées
Haute-Vienne	Journées de la prévention OPPBTP AMCO (1)	IPRP + CP	1 entreprise + une classe CFA
	Atelier DU CAPEB OPPBTP AMCO BTP (1)	IPRP + CP	6 entreprises
	Ateliers de proximité FFB87 + OPPBTP+ AMCO BTP (4)	IPRP+ CP+ Intervenant FFB87	19 entreprises
	Restitution mesures de bruit (1)	IPRP	1 entreprise (8 salariés + chef d'entreprise)
	EPI (2)	IPRP	2 entreprises (3 salariés + 14 salariés)
	Risque chimique (1)	IPRP	1 entreprise (17 salariés)
	Addiction (1)	IPRP+ Médecin	1 entreprise (110 salariés)
Creuse	Atelier DU FFB23 + KPMG (1)	IPRP+ Intervenant KPMG	2 entreprises
	Ateliers DU FFB23 + OPPBTP+AMCO BTP (2)	IPRP + CP	4 entreprises
	14 sessions		38 entreprises impactées

*CP= Conseiller Prévention OPPBTP

3. L'ERGONOMIE

Depuis cette année, l'ergonomie fait partie des nouvelles compétences de l'équipe pluridisciplinaire. (Fiche de fonction en annexe p.21).

En 2016, l'ergonome a traité 12 demandes d'intervention :

- 7 demandes formalisées par les médecins du travail.
- 1 par l'IDEST
- 3 demandes directement des entreprises.

10 demandes ont abouti en 2016. Une demande est en cours, une autre a été archivée.

Type	Nombre	Situations de travail	Origine de la demande	Demande initiale Contexte
Etudes de poste	6	Bureau (4)	- Médecin du travail (3) - IDEST (demande d'intervention validée par le médecin du travail)	- Maintien dans l'emploi
		Peintre (1) Soudeur (1)	- Médecin du travail - Médecin du travail (<i>demande archivée, inaptitude</i>)	
Diagnostic	5	Atelier (3)	- Entreprise - Médecin du travail - Entreprise via IPRP	- Dispositif TMS pro CARSAT « Trouver une action prévention TMS » - « Aménager un système captage fumées de soudage » Réorganiser l'atelier. - « Réorganiser l'atelier pour compenser le manque de place »
		Chantiers (2)	- Entreprise (<i>en cours</i>) - Médecin du travail (<i>pour 2017</i>)	
Projet de conception	1	Ateliers	- Entreprise	- Aide à la validation des plans
	12			

Les études de poste « bureau » traitent de problématiques récurrentes liées au travail sur écrans (ex : TMS). Les solutions techniques conseillées par l'ergonome sont souvent semblables.

Le service s'est doté d'une souris verticale. L'objectif étant de la prêter aux salariés pour tester le matériel avant que l'entreprise ne l'achète.

Il serait intéressant d'étoffer le matériel de prêt.

Ex : porte document, roller mouse

4. SUIVI DES INTERVENTIONS

Une fiche de suivi des interventions (un exemple en annexe p.23) est envoyée par les IPRP aux entreprises ayant bénéficié d'une intervention :

- **50 fiches envoyées - 27 fiches reçues complétées par les entreprises**

Les retours sont positifs à 100% concernant la qualité de l'intervention, les conseils apportés et ou le contenu des rapports. 9 entreprises souhaitent être recontactées pour de nouvelles actions de prévention. Les fiches complétées par les entreprises sont à disposition sur le serveur AMCOBTP.

19 sur 27 entreprises ont répondu avoir engagé des actions suite à l'intervention des IPRP en 2016 :

13 entreprises ont engagé une action de prévention :

- Achat matériel :
 - o Bac de rétention risque chimique
 - o 4 sièges de bureau « ergo » + switch écran
 - o Aspiration poussières bois
 - o Plateforme individuelle de travail
 - o Système remplaçant les échelles (en cours)
- Formations :
 - o Formation sécurité
 - o Sensibilisation interne au bruit
- Autre :
 - o Réorganisation du poste de travail
 - o Aménagement du bureau en cours
 - o Vérification permis de conduire
- Achat EPI :
 - o Masque peinture
 - o Achat masque FFP3 + masque peinture A2P3
 - o Bouchons d'oreilles – niveau recommandé par IPRP

6 entreprises ont engagé plusieurs actions :

- o PIRL + sensibilisation TMS
- o Achat matériel sécurité MACC / projet formation / lunettes de protection pour isolation et meulage
- o Echafaudage avec remorque / gardes corps / formation travaux en hauteur / harnais / renouvellement CACES
- o CACES (Sécoprev) - autorisation de conduite / achat masque poussière
- o Achat de matériel / formation CACES
- o Formations travail en hauteur / achat masque FFP3

II. COMITE REGIONAL DE COORDINATION SANTE PREVENTION CRCSP

2.1 MISSIONS

Ces comités constituent un lieu d'échange et d'information sur les actions de prévention et les projets en cours dans chacun des organismes au bénéfice des entreprises adhérentes.

Principaux objectifs :

- mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de prévention.
- proposer une offre de service complémentaire en faisant appel aux compétences disponibles dans chaque organisme.
- faire gagner du temps aux entreprises en intervenant de façon coordonnée.

2.2 FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT OPPBTP-AMCO-BTP

- **PARTENARIAT RENFORCE OPPBTP – AMCO-BTP 87-23**

Signature de la convention partenariat renforcé OPPBTP AMCO-BTP 87-23 le 7 Novembre 2013 lors du CRCSP.

EXTRAIT DE LA CONVENTION :

ARTICLE 1 – OBJET DU PARTENARIAT RENFORCE

- Il s'agit de développer ensemble une offre de services à destination des entreprises et des salariés permettant d'en accompagner le plus possible chaque année dans des actions de prévention.
- Un conseiller en prévention de l'agence OPPBTP de Limoges est référent OPPBTP à l'AMCO-BTP. Comme le médecin conseil pour l'agence OPPBTP, le conseiller est un interlocuteur privilégié des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
 - Médecin conseil OPPBTP / médecin du travail à l'AMCO-BTP : Dr Toulouse
 - Référent OPPBTP à l'AMCO-BTP / Conseiller en prévention OPPBTP : M. Sylvain DIEZ

ARTICLE 2 – RÔLE ET MISSION DU REFERANT OPPBTP A L'AMCO-BTP

- La coordination opérationnelle du projet de service de l'AMCO-BTP dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le PRP-BTP de l'agence OPPBTP de LIMOGES.
- La mise en place des actions en milieu de travail avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Thème prioritaire 2016:

- o Les axes du projet de service :
 - Le risque chimique : les isolants
- o L'évaluation des risques professionnels en entreprise (aide à la rédaction du Document Unique et plan d'action de prévention, aide à la rédaction des fiches prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels).
- Participe à l'appui technique de l'équipe pluridisciplinaire.

ARTICLE 3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Afin de compléter la coordination opérationnelle, la présente convention prévoit :
La création d'un comité de pilotage semestriel afin de suivre le déroulement de l'expérimentation et de proposer tout réajustement nécessaire.

- **Une réunion mensuelle** départementale réunissant l'équipe pluridisciplinaire de l'AMCO-BTP et le conseiller en prévention OPPBTP référent. (1 à 2h00)

Il s'agit de :

- o se répartir la charge de travail :
 - faire le point sur l'avancement des actions communes en entreprise. (*Un tableau de suivi des actions communes est complété à chaque réunion*)
 - se concerter pour définir et organiser de nouvelles actions en milieu de travail
 - o être force de proposition de nouveaux projets
- **Réunion IPRP – Conseiller Prévention**

Bien que non inscrites dans la convention, ces réunions de travail s'avèrent indispensables au fonctionnement effectif du partenariat.

2.3 SYNTHÈSE DE LA COORDINATION

	NOMBRE		DURÉE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
CRCSP BTP LIMOUSIN OPP/AMCO 87-23 / AIST19	-	3	-	1,5
CRCSP SUD OUEST OPP/AMCO 24 / CIST 47 / AIST19	-	-	-	-
Réunion « mensuelle » équipe pluridisciplinaire (Médecins / IPRP / CP)	-	5	-	1,5
Réunion IPRP / CP	-	7+ échanges tel réguliers	-	2
Journée de la prévention OPPBTP/AMCO-BTP	-	1	-	-
CAP Prévention	-	3	-	1
Ateliers OPPBTP/AMCO/ FFB ou CAPEB (DU évaluation des risques)	-	8	-	2
TOTAL				8

Lors d'une de ses actions en milieu de travail, si l'IPRP ou le médecin juge qu'il serait pertinent de faire intervenir le Conseiller Prévention. Il lui en parle lors de la réunion mensuelle. Inversement, dans le cadre d'une Démarche De Prévention (DDP), le conseiller peut solliciter l'IPRP pour aider l'entreprise à concrétiser son plan d'action prévention.

41 entreprises ont bénéficié d'une intervention commune :

Parce que l'action le justifiait, IPRP et Conseiller Prévention se sont déplacés ensemble dans **10 entreprises**. **31** ont participé à des actions de sensibilisation (cf. tableau sensibilisations p.11).

Ces données sont extraites du tableau de suivi du partenariat OPPBTP- AMCOBTP renseigné par le Conseillé et l'IPRP tout au long de l'année. En 2017, les actions OPPBTP- AMCOBTP et AIST 19 vont figurer dans un seul et même tableau.

III. ACTIVITES CONNEXES

3.1 ACTIVITES INTERNES LIEES A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

▪ DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE -

L'AMCO-BTP s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de progrès en santé au travail AMEXIST élaboré par le CISME. Un audit AFNOR a eu lieu le 6,7 et 8 Octobre 2014. Le service a obtenu la certification pour le niveau 2 avec mention bien. Le Conseil d'Administration a validé la poursuite de l'engagement vers l'obtention AMEXISTE niveau 3.



Deux « auditeurs internes » ont été formés en 2014 : Catherine TOUPINER et Céline BERTHELOT. Les auditeurs planifient et réalisent des audits internes auprès de l'équipe pluridisciplinaire.

En 2016, Jérémie Laurière fait partie de 4 groupes de travail :

- Participation à la politique régionale de santé au travail (pas de réunion en 2016)
- Mise en œuvre des AMT
- Politique des ressources humaines
- Politique de développement durable

Céline Berthelot reste pilote de 2 groupes :

- Gestion mode projet
- Mise en œuvre des actions en milieu de travail

Elle participe à 3 autres groupes de travail :

- Analyse collective des besoins (pas de réunion en 2016)
- Politique de communication
- Dossier d'entreprise

GROUPE	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
COFIL	4	-	2	-
Groupes de travail – réunions	6		3	
Audits internes + rapports	3	2 (audité)	0,25	0,25
Préparation des audits internes, suivi des actions engagées par les groupes...	-		1,25	-
TOTAL			6,5	0,25

▪ CONCRETISATION DU PROJET DE SERVICE

Le 17 Octobre 2013, les membres de la CMT ont retenu les axes du projet de service validés par le Conseil d'Administration en Décembre :

- L'inaptitude et le maintien en emploi
- Les approvisionnements de chantier et les TMS (Troubles Musculo squelettiques)
- Les isolants

En 2016, l'axe prioritaire du projet de service est l'axe isolants :

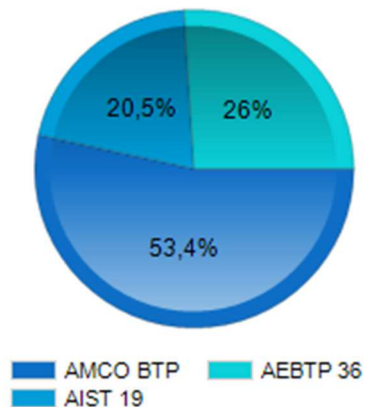
L'équipe pluridisciplinaire en action :

• L'axe « isolants »

L'AMCO-BTP est à l'initiative de l'action (pilote : Jérémie LAURIERE). En 2015, 3 services de santé au travail y participent : l'AIST 19, l'AMCO-BTP puis l'AEBTP Châteauroux.

2016 :

- Clôture des enquêtes. 73 enquêtes réalisées par les 3 services :



13 fiches d'entreprises réalisées par les IPRP de l'AMCO dans le cadre de l'action « isolants ».

- Analyse des résultats (en cours)
- Travail sur une plaquette de sensibilisation (en cours avec un conseiller OPPBTP).
- Support de sensibilisation établi à partir des résultats. Proposer sensibilisation aux entreprises (en cours en collaboration avec un conseiller OPPBTP).

SYNTHESE DES ACTIVITES INTERNES LIEES A L'ORGANISATION / FONCTIONNEMENT DU SERVICE

TYPE D' ACTIONS	NOMBRE		DUREE (JOURS/AN)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
CMT 2015	3	3	1,5	1,5
Préparation de la CMT :				
- établissement de l'ODJ				
- préparation de supports / lecture de documents	-	-	0,25	-
Lecture / modification / validation des CPTR de CMT				
Réunion de service	3	3	0,25	0,5
Commissions de contrôle Assemblée Générale (présentation rapport d'activité)				
	1	-	0,5	-
Rédaction du rapport d'activité 2015	1	1	2	0,5
Démarche de progrès Réunions – préparation				
		-	6,5	1,5
Projet de service:				
- Groupe isolant Réunions, préparation, analyse des résultats...	-	-	-	5,5
Réunion IPRP AMCO:				
Echanges sur entreprises, méthodologie, amélioration rapports types, élaboration d'outils de travail ou de suivi, transfert connaissances métrologie...	6	6	2	2
GESTION PLANNING/MESSAGERIE				
Outlook- traitement courriel/courrier- Saisie AMT-activités connexes Métrologie – Divers	-	-	3	2
AUTRES ACTIVITES :				
Préparation diaporama ou recherche pour médecins du travail, Echanges informaticien...				
TOTAL			16	13,5

3.3 ACTIVITES EXTERNES

	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
GROUPEMENTS IPRP :				
- AQUITAINE – CB	1	-	1	-
- CENTRE OUEST JL	-	-	-	-
- BTP – CB et JL	-	1	-	1
Echanges divers	-		1	
Réunion d'information DIRECCTE	-	-	-	-
ORST		2		1
TOTAL			2	2

ANNEXES :

DEFINITION

L'ergonome est employée par le service de santé au travail pour exercer ses missions propres et celles définies par les médecins du travail.

PRINCIPALES MISSIONS

Les missions principales : Analyser et comprendre l'organisation du travail pour mettre en œuvre des actions préventives et/ou curatives auprès des salariés ou du collectif de travail dans une perspective d'amélioration des conditions de travail.

PRINCIPALES TÂCHES

Réaliser des interventions ergonomiques en entreprise :

- Correction/Conception des postes de travail : projets de réorganisation, nouvelles implantations,
- Maintien dans l'emploi : propositions d'aménagement d'un poste de travail pour une personne bénéficiant de la reconnaissance travailleur handicapé,
- Participation et animation de groupes de travail en entreprise : recherche concertée de solutions d'amélioration des conditions de travail,
- Sensibilisation/information des salariés à certains risques professionnels.

Activités internes au service:

- Participer à l'organisation du service et au fonctionnement (réunions de service, CMT, COPIL, réunions et échanges avec les médecins du travail et tous les acteurs de l'équipe pluridisciplinaire...)
- Administratif divers (ordres du jour, comptes rendus...)
- Rédaction du rapport annuel d'activités.

Activités externes au service:

- Travailler avec les différents partenaires : CARSAT, DIRECCTE, OPPBTP, SAMETH..
- Organiser, animer et/ou participer aux réunions et groupes de travail
- S'informer : participer aux colloques / congrès / salons
- Se former : formation continue
- Enquêtes et questionnaires,
- Contribuer à l'intégration, la formation, l'évaluation et la reconnaissance de la profession.

PREREQUIS

Compétences :

- bureautique et informatique

Qualités professionnelles :

- Communication :
- Ecoute et pédagogie
- Capacité à travailler avec autonomie et en équipe
- Capacité à formaliser, à rédiger et à transmettre des informations
- Rigueur : être organisé et méthodique
- Dynamisme et adaptabilité
- Mobilité

Formation / qualification :

- Master 2 en ergonomie

RESPONSABILITES

- L'ergonome est responsable professionnellement de ses actes
- Toutes ses activités s'accomplissent sous la demande et la responsabilité du médecin du travail
- Il/Elle doit alerter sur la situation de danger d'un salarié
- Il/Elle respecte le code de déontologie de la profession et est soumis au secret professionnel, Il/elle travaille en lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Liaison hiérarchique : Directeur/trice du service
- Liaison fonctionnelle : Médecins

MERCI DE PRENDRE LE TEMPS DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE. IL NOUS AIDE A AMELIORER NOS PRESTATIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

DATE DE L'INTERVENTION :

- Aide à la rédaction du Document Unique
- Mesures de Bruit
- Mesures de Vibrations
- Prélèvements poussières de bois
- Sensibilisation
- Diagnostic Hygiène Sécurité
- Conseils
- Etude de poste
- Autres : précisez :

ENTREPRISE :
GERAUDIE LAVIALLE
INTERLOCUTEUR :
M GERAUDIE LAVIALLE
FONCTION :
Gerant

INTERVENANT RENCONTRE :

Jérémie LAURIERE

ORIGINE ET TRAITEMENT DE LA DEMANDE

1. **Qui était le demandeur de l'intervention ?**
 Vous Le médecin du travail
 Autre : Cliquez ici pour entrer du texte
2. **Le délai dans lequel vous avez été contacté est-il satisfaisant ?**
 OUI NON

QUALITE DE L'INTERVENTION

1. **L'intervention a-t-elle répondu à vos attentes ?**
 OUI NON, pourquoi ? Cliquez ici pour entrer du texte
2. **Les informations transmises et / ou contenues dans le compte rendu sont :**
 Complètes et adaptées à votre entreprise
 Insuffisantes et ou Inadaptées, pourquoi ?
3. **Les conseils ou préconisations formulés vous ont-ils semblés ?**
 Complets et adaptés à votre entreprise
 Insuffisants et ou Inadaptés, pourquoi ? Cliquez ici pour entrer du texte
4. **Le délai de transmission des informations et / ou du compte rendu est-il satisfaisant ?**
 OUI NON
5. **Avez-vous des suggestions pour améliorer les prestations proposées ?**
 Cliquez ici pour entrer du texte

SUITES DONNEES A L'INTERVENTION

1. **S'il y en a, précisez la nature des actions engagées suite aux conclusions/propositions du compte rendu :**

- Achat matériel sécurité, précisez le type : **Achat échafaudage avec remorque**
- Formation, intitulé et organisme : **FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR. Renouvellement CACES**
- Sensibilisation, intitulé et organisme : Cliquez ici pour entrer du texte
- Achat d'Equipement de Protection Individuelle (EPI), précisez lequel : **Harnais**
- Autres, précisez **Mise en place garde-corps**

Si non, pourquoi ? Cliquez ici pour entrer du texte

2. **Souhaitez-vous que nous reprenions contact avec vous ?**

OUI NON

Si oui, précisez l'intervention souhaitée : Cliquez ici pour entrer du texte

COMMENTAIRES : Cliquez ici pour entrer du texte